



L'incontournable Madame Brunfaut

L'indéboulonnable patronne du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel cristallise beaucoup de critiques dans sa façon, jugée parfois omnipotente, de gérer le cinéma belge francophone. Mais elle compte aussi son lot de partisans. Dans tous les cas, elle en est une figure centrale et majeure.

PORTRAIT

On l'a dit, on le répète : le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) constitue un écueil difficile à contourner pour qui souhaite produire un film en Belgique francophone. Et depuis 2012, c'est Jeanne Brunfaut qui en assure le pilotage en tant que directrice générale adjointe. Entre ses mains se trouve donc concentré un certain pouvoir, dont elle use avec un talent reconnu tant par ceux qui apprécient son travail que par ceux qui le critiquent. Le parcours de Jeanne Brunfaut au sein du secteur, c'est d'abord l'histoire d'une ascension. Celle d'une éphémère directrice de production, entrée chez Sokan, la société de production de Thierry De Coster, en 1999.

Avant son passage, dès 2002, au sein de l'administration lorsque le producteur décida de se lancer comme acteur. Elle y gravira les échelons de l'administration à une vitesse « ahurissante », raconte un producteur alors bien introduit : « Je n'ai jamais vu quelqu'un arriver si haut si vite. Entre le moment où elle est entrée au CCA et celui où elle en a pris la direction, il s'est passé très peu d'années. » Quelques-unes, quand même, puisque ce n'est qu'en 2012 que Jeanne Brunfaut prendra les rênes de l'institution dont elle est aujourd'hui le mur porteur. « C'est un animal politique, rapporte une observatrice qui l'a souvent côtoyée professionnellement. Si vous ne pouvez rien lui apporter, vous ne l'intéressez pas. » Elle saura, au contraire, parfaitement comprendre les co-

des du secteur et s'entourer pour donner, admire cet autre témoin, « sa couleur au cinéma belge francophone ». Une couleur plutôt rouge, glissent ceux qui lui prêtent des allégeances socialistes. Ce qui est sûr, par contre, c'est que sa garde rapprochée a peu bougé, nourrissant les crispations de celles et ceux qui voient quelques producteurs – dont l'inévitable Patrick Quinet – accaparer davantage d'aides. Au service, tout de même, d'une vision du cinéma plutôt élitiste : « Est-ce que c'est le copinage qui conduit à une forme d'idéologie ou une idéologie qui conduit à avoir un cercle de proches ? À l'arrivée, c'est chou vert et vert chou », constate une autre intervenante. Tous s'accordent à louer l'intelligence et l'abattage de Jeanne Brunfaut : « C'est une

très grosse bosseuse, glisse un contact au sein de l'administration. Elle pense et en priorité au bien de notre cinéma, même si elle peut se tromper... » On loue sa capacité à se rendre indispensable au sein du ministère dont elle dépend. Ce n'est pas pour rien si elle qui a été choisie fin 2023 pour reprendre, ad interim, le poste d'administratrice générale de la culture en plus de celui de directrice du CCA – un poste qu'elle devra quitter si elle devait être confirmée dans ses nouvelles fonctions, assure le cabinet de la ministre Degryse (Les Engagés). « C'est quelqu'un de brillant, confirme un témoin. Qui connaît le secteur et a d'excellents conseils, y compris pour une ministre. C'est précieux, mais c'est aussi une ministre à la place de la ministre. » Avec qui les relations seraient parfois tendues pour le cabinet en place : « Le secteur pense qu'en passant par elle, il va obtenir ce qu'il veut. Et elle s'organise pour qu'il en soit ainsi. »

« Elle a des amitiés, c'est normal »

Freddy Cabaraux, le socialiste à qui elle a succédé à l'administration générale de la culture, n'y voit aucun problème : « Je ne pense pas qu'elle ait plus de pouvoir que d'autres. Qu'elle puisse influencer, avoir des réseaux, probablement. Mais elle est là depuis 20 ans, c'est normal. On sait qu'il existe un groupe plus influent, qui a de fait donné sa couleur à notre cinéma. Mais ce n'est pas excessif : elle a des relations, des amitiés, nous en avons tous. La vérité, c'est qu'il n'est pas anormal que des fonctionnaires aient des relations privilégiées. »

« C'est quelqu'un de très brillant, précieux pour une ministre. Mais c'est aussi une ministre à la place de la ministre... »

MICHAËL DEGRÉ

Patrick Quinet, l'homme à tout (dé)faire du cinéma belge

Derrière la directrice adjointe du CCA, plusieurs acteurs du cinéma belge francophone ont su faire jouer leurs réseaux pour y prendre une place centrale. Qu'ils défendent mordicus, quitte à se faire un paquet d'ennemis. Le producteur hutois en fait partie.

Et si le fameux « petit monde » du cinéma belge francophone se résumait à quelques personnes ? On évoque ci-contre le cas, contrasté, de **Jeanne Brunfaut**. On pourrait aussi parler des **frères Dardenne**, qui possèdent, en plus de leur maison de production (Les Films du Fleuve) un atelier de production subsidié (plus de 92 000 € en 2023), lequel introduit des dossiers à la Commission du Cinéma, créant une « concurrence déloyale » vis-à-vis des structures privées, grimace un producteur bruxellois. Ils siègent aussi, via Luc, au conseil d'administration du cinéma Palace, dirigé par le mari de Jeanne Brunfaut (Éric Franssen), et l'un des plus subsidiés en FWB (150 000 € par an). Mais pas loin du pouvoir qu'exercent ceux-là se trouve un homme omniprésent depuis le début des années 90, lorsqu'il fonda sa société de production, Artémis : **Patrick Quinet**. Le Hutois était alors l'un des pionniers d'un secteur surtout occupé par les réalisateurs-producteurs de la grande époque : les Andrien, Corbiau et, déjà, Van Dormael. « Il a contribué, raconte un observateur plutôt admiratif, à professionnaliser la production audiovisuelle ».

Il a même fait plus que cela puisque c'est en grande partie son travail qui favorisera la création du tax shelter sous Didier Reyniers. Un système d'exonération fiscale destiné aux entreprises bien plus rentable qu'un jeu à gratter et qui permettra de bloquer d'importants moyens pour la production audiovisuelle. Mais qui nourrira aussi, nous dit-on, les jalousies. Dont celle d'un Patrick Quinet « furieux » de voir débarquer, sur ce terrain, des intermédiaires sous forme de sociétés leveuses de fonds. Ses structures « plus rapides que lui » qu'il dénoncera à de multiples reprises dans la presse puis devant le parlement fédéral lorsqu'il s'agira, en 2014, de réformer un tax shelter devenu moins vertueux, car permettant à ces sociétés de proposer à leurs clients des rendements bien trop élevés, et à elles d'engranger de plantureuses commissions, au détriment du secteur. « Patrick avait développé une haine irrationnelle contre ces structures, parce qu'il voulait être le " roi du pétrole ", celui qui profiterait le plus du tax shelter », reprend notre observateur. Mais le chasseur avait, semble-t-il, des allures de braconnier. Et dans une interview donnée à *Marianne*, Patrick Quinet sera lui-même traité publiquement de « fraudeur » par Olivier Destrebecq, député fédéral MR, qui lui reprochait d'avoir, comme d'autres, monté sa propre structure de tax shelter (Taxshelter.be). Et d'avoir recours... aux



Patrick Quinet.

mêmes pratiques que celles qu'il dénonçait. En 2017, il finira d'ailleurs par céder 70 % des parts de cette société, dont il reste administrateur délégué, à Publifin. De quoi entretenir les rumeurs persistantes autour de ses liens avec le monde des affaires liégeois. Mais pas de l'empêcher de rester l'un des boss de la place, avec des réseaux qui s'étendent bien au-delà de sa société de production, et dont il use à loisir : il reste, aujourd'hui, membre des conseils d'administration du cinéma Palace (c'est son projet de reprise qui avait été validé, en son temps, par la FWB), de l'Académie Delvaux (organisatrice des Magritte) et de la Cinematek. « Ça lui permet, relate un autre contact, d'avoir plein de petits soldats à envoyer à gauche et à droite. » Au sein, par exemple, de la Commission du Cinéma, ou du jury chargé de départager les projets soumis au fonds productions légères du CCA. « La différence avec Jeanne Brunfaut, continue le même, c'est que celle-ci pense d'abord à l'intérêt général. Lui pense d'abord à ses intérêts. » Patrick Quinet a, disent certains, perdu de son influence ces dernières années, cédant ainsi la présidence de l'UPFF, la très puissante Union des producteurs de films francophones, à un autre Liégeois, **Jean-Yves Roubin** (fondateur et patron de la société de production Frakas). Il a aussi annoncé, ce vendredi, démissionner de la présidence de l'Académie Delvaux pour céder le témoin à la « nouvelle génération » (Kassandra Decloux ou Delphine Mougnot, respectivement coordinatrice et secrétaire générale de l'UPFF ?) Un pas de côté que beaucoup réclamaient, chuchote-t-on, tant il a su, avec les ans, entretenir ses inimitiés aussi bien qu'il a su soigner ses amitiés : « Par son comportement, il a créé des bombes. Il ne pas faut s'étonner si, un jour, l'une ou l'autre finit par exploser », conclut un cinéaste pas fan. Malgré nos sollicitations, Patrick Quinet n'a pas souhaité répondre à nos questions. M.D.

« Cet entre soi existe dans tous les secteurs »

Mise en cause par une partie du secteur, Jeanne Brunfaut se défend, sujet par sujet.

À propos de l'entre soi du cinéma belge francophone

« Ce n'est pas parce qu'on se connaît qu'il y a forcément un conflit d'intérêts. Cet entre soi, il existe dans tous les secteurs parce que nous ne sommes pas nombreux, c'est un petit milieu. Mais je ne pense pas qu'il y ait d'impact sur les choix qui sont faits, puis validés par la ministre. On a une commission avec 130 membres qui siègent par groupes de 5 ou de 7, selon le type d'aides octroyées, et pour lesquels il y a un contrôle quand même assez rigoureux des conflits d'intérêts : la personne qui serait dans cette situation ne peut pas siéger, est exclue de la commission et remplacée par un autre membre. »

À propos des producteurs

d'avantage aidés que les autres
« Je trouve que c'est un chiffre (NDLR : 56,8 % des aides pour les longs-métrages captées par seulement 10 sociétés depuis 10 ans) qui est assez normal. C'est aussi le rôle du centre du cinéma de faire émerger de nouvelles sociétés de production puis de les aider à se consolider au fil du temps. Et c'est aussi pour ça qu'on a lancé le fonds productions légères (NDLR : sur lequel nous reviendrons dans notre édition de mercredi). On ne favorise pas telle ou telle société de production. Ce sont juste des sociétés plus établies, plus solides, et dont les projets sont souvent à même de rentrer plus vite en production. Donc de percevoir une aide de la Commission du cinéma. »

À propos de sa présence en commission

« Je n'y suis pas à chaque fois. Mais ça me permet de connaître les tendances

ou le type de films qui sont déposés. De voir, aussi, les difficultés auxquelles sont confrontés les différents métiers du secteur, afin de mieux y remédier. »

À propos de sa double casquette CCA-Administration générale de la culture

« Je ne vois en quoi ça pourrait poser des problèmes éthiques. »

À propos de sa fréquentation pour les films belges francophones

« Si on regarde des films qui sont comparables avec le type de films qu'on fait en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est-à-dire du cinéma art et essai, on se situe tout à fait dans la moyenne. J'ai même l'impression qu'on est plutôt dans une tendance ascendante, où les gens ont envie de voir des films belges locaux qui parlent de ce qu'ils connaissent, de leur environnement. »

À propos du caractère élitiste de notre cinéma

« "Commercial" n'est pas du tout un gros mot : nous, on aimerait bien avoir des films qui sont à visée plus commerciale et on en a un peu, puisqu'on a par exemple soutenu le dernier Largo Winch. Ou, plus loin de nous, Mon Ket. Le fait est qu'ils ne sont pas nombreux à être déposés en Commission du Cinéma. On a aussi soutenu un "slasher" (NDLR : un film d'horreur à suspense essentiellement destiné aux ados), mais c'est vrai que c'est le type de film qu'on ne nous amène pas beaucoup. Et ça vient aussi, j'imagine, de la formation des cinéastes dans les écoles de cinéma, où on favorise un certain type de réalisation. Je pense donc que la diversité au sein du Centre du Cinéma arrivera aussi de la diversité et de la liberté qu'on laissera aux étudiants dans les écoles de cinéma. » M.D.

28 refus en 28 ans : un drôle de record

TÉMOIGNAGE

Dans la famille des grands pestiférés du cinéma belge francophone, Philippe Reypens, 55 ans, se pose là. Ses docus ont pourtant parfois connu une belle carrière.



Philippe Reypens sur le tournage du court-métrage « Un peu de fièvre », en 2002. Juste avant l'affaire des « Choristes »...

Nous sommes en 2004. La France n'a d'yeux que pour *Les Choristes*. Mais en coulisses se joue une affaire qui va changer la vie de Philippe Reypens. Jeune cinéaste, cet ancien choriste a débuté une prometteuse carrière de réalisateur en produisant et tournant un documentaire et un court-métrage pour lesquels il n'avait pas reçu le soutien du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA). Des obstacles qui n'avaient pas empêché *L'or des anges* et *Un peu de fièvre* de connaître les joies d'un succès en télévision, avec des diffusions sur la RTBF, Arte ou Canvas. Ni découragé le Bruxellois qui, nourrissant l'ambition de réaliser un premier long-métrage sur ses thèmes de prédilection (la musique classique et le chant), se tourne alors vers la France et Jacques Per-

rin, qui avait exprimé dès 1996 son intérêt pour son travail. La suite, on la connaît : l'incroyable success story d'un film vu par 9 millions de Français et réalisé par son neveu, Christophe Barratier. « Et dire qu'en Belgique, se souvient Philippe Reypens, on m'avait dit que mes histoires n'intéresseraient que des bonnes sœurs et des curés... » L'année de la sortie des *Choristes*, un éditeur parisien manifeste son désir de rassembler les œuvres du Belge dans un DVD intitulé *Le monde des choristes*. Le jour de sa sortie, l'offensive judiciaire est déclenchée : Galatée, la société

de Jacques Perrin, saisit le tribunal civil de Paris pour parasitisme et atteinte à la marque *Les Choristes*, Reypens n'ayant jamais, rapportent-ils, « utilisé le mot "choristes" dans les titres de ses œuvres ». Le réalisateur belge ne se laisse pas faire. Et intente à son tour une action en justice, estimant par ailleurs que plusieurs des scènes des *Choristes* présentaient de troublantes ressemblances avec des passages de ses deux films. « On m'avait dit que s'il y avait un procès, je ne ferais plus jamais de cinéma. J'avais 34 ans, je n'y ai pas cru, mais... » Mais le cauchemar se pour-

suit : Reypens enchaîne refus sur refus. Aucun financement ne lui est accordé jusqu'en 2008 lorsqu'il reçoit coup sur coup une aide à l'écriture puis à la production pour un long-métrage. L'histoire d'une évasion à l'Ouest dans le milieu choral du temps de la guerre froide, avec un casting international, dont Matthias Schoenaerts : « *Le plus beau jour de ma vie* ». Puis le pire quand, trois ans plus tard, il doit rendre l'aide, faute d'avoir pu concrétiser son projet, piégé par des manœuvres de producteurs étrangers ayant approché la production belge.

« On a volé ma carrière »

Il comprend ce qu'il pressentait : le « petit monde » du cinéma belge a juré sa perte. Ou, du moins, un producteur encore très influent et possédant des intérêts de coproduction avec l'étranger. La suite ne sera qu'une longue liste de refus : en 28 ans de carrière, Philippe Reypens essuiera un total de 28 « non », pour 31 dossiers introduits. Pas loin d'un record, sans doute. « On a volé ma carrière », estime-t-il. On pourrait songer que c'est l'amertume qui parle. Sauf

que Philippe Reypens n'a jamais cessé de tourner, sans aide sélective : trois courts-métrages de fiction qui connaîtront de nombreuses diffusions télé, en plus de récolter des prix en festivals ; et même un long-métrage documentaire, *Higgi, Inspiring Voices*, co-réalisé avec Loïc Porcher, le portrait d'un chef de chœur anglais qui bénéficiera d'une sortie en salles, où il sera vu par 3 000 spectateurs.

« *Le plus facile consisterait à dire que ce que je fais est mauvais, soupire-t-il. Mais aujourd'hui, j'ai 55 ans, j'ai fait mes preuves.* » Loin d'être résigné, Philippe Reypens, qui cumule un travail « alimentaire » à sa vocation, travaille donc depuis quelques années à un nouveau projet de long-métrage de fiction, une adaptation d'une nouvelle de Stefan Zweig pour laquelle il dispose déjà d'un casting – composé de Yannick Renier et Déborah François (mise à l'honneur cette année lors des des Magritte...) –, du soutien de Be tv... et pour lequel il a déjà essuyé trois refus en Commission. Hasard ou rancune ? Lui n'a plus aucun doute.

MICHAËL DEGRÉ 2

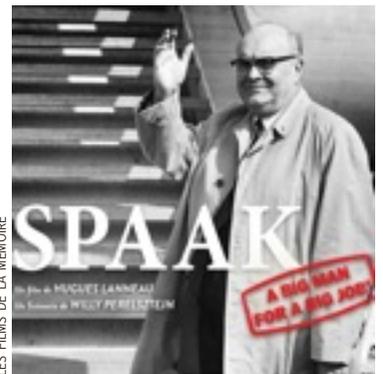
« Spaak », le film qui (a) fait trembler le CCA

Non-soutenu pour un documentaire, Willy Perelsztejn a porté l'affaire devant le Conseil d'État. Et obtenu gain de cause après un accord à l'amiable. Une issue qui semble remettre en cause le cadre légal dans lequel travaille la Commission du Cinéma.

Les décisions rendues en Commission du Cinéma ne résonnent donc pas comme une fatalité. Pour peu, du moins, qu'on ait du temps devant soi et un bon avocat. Car le décret nouvelle gouvernance qui a institué le Conseil Supérieur de la Culture n'a pas prévu d'organe de recours pour la commission d'avis dédiée au 7^e art. Celle qui y siège – la Chambre de recours – n'existe que pour les opérateurs désireux, par exemple, de contester un contrat-programme ou le non-octroi d'un subsidie. Pour les projets éconduits par le CCA, c'est donc auprès du... Conseil

d'État qu'il faut se tourner. Ce qu'a précisément fait Willy Perelsztejn en 2022 après que son projet d'alors, un documentaire autour de la figure politique de Paul-Henri Spaak, a été recalé trois fois : « J'ai découvert qu'à sa place, on avait soutenu le portrait d'une philosophe d'extrême gauche porteuse de dangereuses thèses islamistes. Et, à passés 60 ans, je me suis dit que je n'avais plus grand-chose à perdre, que j'en avais marre de courber l'échine devant les décisions absurdes du CCA. » Alors que *Spaak*, réalisé par Hugues Lanneau, voit néanmoins le jour, sans financement public, et fait même l'objet d'une diffusion sur la RTBF, la procédure se poursuit, longue, astreignante. Jusqu'à aboutir à un accord à l'amiable à l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Willy Perelsztejn et sa société, Les films de la mémoire, ne recevront pas les 60 000 € espérés au départ, mais un montant néanmoins consé-

quent. « *Il existe*, confirme Bénédicte Linard (Écolo), alors ministre de la Culture, *des provisions pour les litiges juridiques.* » La victoire est double pour le producteur puisque l'avis de l'auditeur, suivi dans 90 % des cas par le Conseil d'État et que nous avons pu consulter, remet clairement en cause certaines des règles de fonctionnement de la Commission du Cinéma. Notamment la façon, déséquilibrée, dont elle est composée, la manière dont sont réparties les aides (entre longs-métrages, courts-métrages, docus, etc.) mais aussi le cadre légal dans lequel elle travaille, c'est-à-dire le décret qui définit ses activités : « *C'est un décret qui est potentiellement anticonstitutionnel*, commente M^e Kaisergruber, avocat des Films de la mémoire lors de cette procédure. *Il faudrait donc revoir le cadre légal dans lequel œuvre la commission cinéma, car il est actuellement assez imprécis quant*



« Spaak » a été diffusé sur la RTBF avant même que ne survienne l'accord à l'amiable avec la FWB.

aux garanties que ces aides soient réparties de façon équitable. » Existe-t-il, dès lors, un risque de jurisprudence, et de voir d'autres cinéastes ou producteurs éconduits saisir, eux aussi, le Conseil d'État ? C'est « oui » pour M^e Kaisergruber. Mais « non » pour Jeanne Brunfaut, patronne du CCA : « *Une transaction a été acceptée par les deux parties. Pour nous, l'affaire est clôturée.* » M.I.D.